



DANS SA SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2022 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation d'abattage pour deux mélèzes, parcelle 105, Rte de la Gare 19, Mme Vuagniaux ;

A pris note

- Du résultat du contrôle radar effectué par la Police Cantonale à la Rte du Lac, zone 30 km/h, du 12 au 19 octobre 2022 : 19'306 véhicules ont été enregistrés avec 157 dépassement de la vitesse, reflétant un taux d'infractions de 0.81%, ce qui est bien en dessous de la moyenne cantonale pour ce genre de contrôle qui se situe à environ 3%. De plus, 155 conducteurs seront sanctionnés par une amende d'ordre (au maximum pas plus de 15 km/h de dépassement, marge de sécurité déduite). Seuls deux seront dénoncés en Préfecture, la vitesse maximum enregistrée étant de 49 km/h net. Il est important de mentionner que la vitesse dans cette zone est respectée pas plus de 99% des usagers à cet endroit.

La municipalité